



# IMMIGRATION

# Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,  
grands-parents,  
enfants adoptés et  
autres membres de la  
parenté**

**Directives propres au  
bureau des visas  
Port of Spain**



## Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

This guide is also available in English

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. *L'Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

<p><b>1. FORMULAIRES D'IMMIGRATION</b> Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :</p> <p><b>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406)</b> - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. <input type="checkbox"/></p> <p><b>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476)</b> - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire. <input type="checkbox"/></p>
<p><b>2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance, de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre conjoint ou conjoint de fait; certificat de décès pour votre conjoint, le cas échéant. Une copie de <i>Certificat de citoyenneté</i> ou du <i>Visa d'immigrant</i> pour toute personne à charge qui est citoyen canadien ou résident permanent du Canada.</p>
<p><b>3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents); papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté; preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés de la compétence du tribunal, notamment une déclaration notariée de non-objection de l'autre parent, indiquant qu'il ou elle ne s'oppose pas à ce que l'enfant vous accompagne; si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde, notamment une déclaration notariée indiquant que vous reconnaissez que l'enfant ou les enfants doivent se conformer aux exigences d'Immigration Canada s'ils présentent une demande plus tard et que vous êtes également au courant des arrangements pris pour leur garde. Preuve de non-objection des autorités provinciales en matière d'adoption, dans le cas où le demandeur serait adopté au Canada.</p> <p><b>Si l'âge de votre enfant a été confirmé avant le 1<sup>er</sup> août 2014, soumettre également:</b> La preuve de <b>formation continue à plein temps</b> pour les enfants de 22 ans ou plus, rapports/ dossiers scolaires complets depuis que l'âge de 22 ans a été atteint, lettres de(s) l'école(s) indiquant le nombre d'heures de classe suivies par jour et le nombre de jours suivis par semaine, et preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins.</p>
<p><b>4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre conjoint ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que des copies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous résidez actuellement. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou d'affaires publiques <b>ne sont pas</b> valides pour immigrer au Canada.</p>
<p><b>5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA</b> <input type="checkbox"/></p> <p>Preuve de liens de parenté avec la personne qui vous parraine au Canada, tel que certificat de naissance, de mariage ou d'adoption. Preuve du statut du répondant au Canada : photocopie du <b>Visa d'immigrant</b> (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (copies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne) du garant.</p>

6.	<b>CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE</b> Certificats de police pour chaque pays où vous et chacun des membres de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé pour six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. <b>Vous devez joindre les originaux des documents de police.</b> Veuillez consulter notre <b>site web</b> au : <a href="http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp">http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp</a> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.	<input type="checkbox"/>
7.	<b>ENGAGEMENT</b> <b>Original</b> de l' <i>Engagement</i> si vous avez l'intention de résider au Québec.	<input type="checkbox"/>
8.	<b>EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES</b> Veuillez fournir deux (2) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir <b>Photos</b> dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice B, <b>Spécifications pour photographies.</b>	<input type="checkbox"/>

## Envoi de votre demande

---

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante :

**Parrainage : (Type de parrainage)**  
**Centre de traitement des demandes - Mississauga**  
**C.P. 6100, Succursale A**  
**Mississauga, Ontario L5A 4H4**  
**Canada**

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

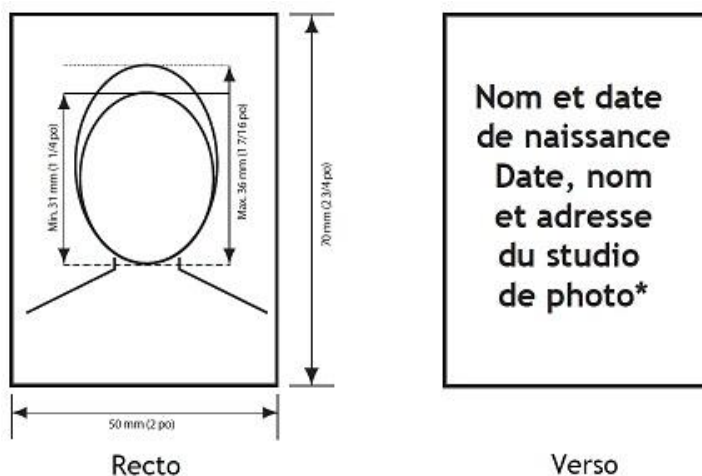
**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Vous devez fournir les photos identiques et non retouchées.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Les photos doivent être des originaux et ne pas avoir été modifiées de quelque manière que ce soit ni avoir été prises à partir d'une photo existante.
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des six (6) derniers mois).

### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- avoir été prises par un photographe professionnel ;
- mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po 3/4 de longueur) et les dimensions du visage doivent être de 31 mm à 36 mm (de 1 po 1/4 à 1 po 7/16), du menton au sommet de la tête ;
- être claires, bien définies et bien nettes ;
- montrer une expression faciale neutre (**yeux ouverts et clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire**) ;
- être prises avec un éclairage uniforme et **ne présenter aucun** ombrage ou reflet de flash ;
- être **centrées** et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (c-à-d. il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo) ;
- avoir été prises sur un fond blanc uni, avec contraste net entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter et représenter le teint naturel de la personne.



**Ne correspond pas aux dimensions réelles.  
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.**

#### Une (1) des photos, doit, au verso :

- porter le nom et date de naissance de la personne, et le nom et l'adresse complète du studio de photo;
- porter la date à laquelle la photo a été prise.
- Le photographe peut utiliser une estampille ou inscrire ces renseignements à la main. Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées.

# Appendice C

## Instructions médicales

---

Vous et tous les membres de votre famille (qu'ils vous accompagnent ou non) devez subir un examen médical qui déterminera si vous satisfaites aux exigences médicales aux fins d'immigration au Canada.

Nous vous ferons parvenir une trousse de documents relatifs à l'examen médical lorsque vous aurez présenté votre demande de résidence permanente à Port of Spain et après que nous aurons vérifié votre identité à partir des renseignements que vous aurez fournis.

Lorsque vous aurez reçu les formulaires nécessaires pour l'examen médical du bureau de Port of Spain, vous et les membres de votre famille devrez communiquer avec un des médecins désignés sur la liste fournie pour subir les examens médicaux requis, à moins que vous et/ou les membres de votre famille ne résidiez dans un pays qui ne figure pas sur cette liste.

Il vous incombe personnellement de communiquer avec les médecins rapidement et d'informer le bureau de Port of Spain si vous voulez être examiné par un médecin désigné dans un pays à l'extérieur de la région qui relève du bureau de Port of Spain. Il vous incombe également d'acquitter tous les frais exigés pour les examens médicaux et les tests que vous et les personnes à votre charge devez subir par suite de votre demande d'immigration au Canada.

Apportez ce qui suit lorsque vous vous présentez à l'examen médical :

- **Le Rapport médical dont vous avez rempli la Partie 1.A pour chaque membre de votre famille; une photo format passeport pour chaque personne, agrafée à la première page et l'Appendice A pour chaque formulaire de Rapport médical; remettez tous ces documents au médecin.**
- Des pièces d'identité comme un passeport, un certificat de naissance ou un permis de conduire (au moins un de ces documents doit porter votre photo et votre signature).
- Vos lunettes, si vous en portez.
- Informez le médecin de toutes les maladies que vous avez ou que vous avez eues, ainsi que des traitements en cours ou passés et des opérations que vous avez subies. Si vous ne communiquez pas cette information, l'examen médical prendra plus de temps et le traitement de votre demande sera retardé.
- Tout rapport médical pertinent, résultats d'autres tests ou de radiographies antérieures que vous avez subis pour des affections particulières ou des traitements. Le traitement de votre demande sera ainsi accéléré.

Le médecin désigné doit lui-même rassembler tous les rapports médicaux requis et les faire parvenir au bureau des visas à Port of Spain.